

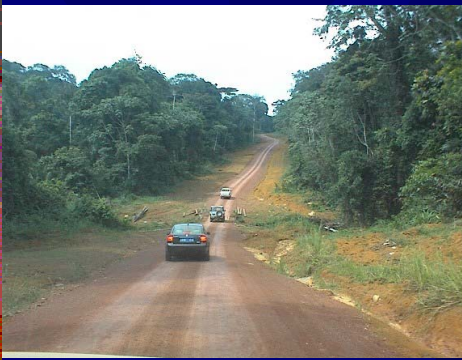


PREMIERE CONFERENCE AFRICAINE DES FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER, Libreville, 15-18 décembre 2003

THEME N° 2 : METHODES DE GESTION ET OUTILS COMPTABLES

CAS DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER DU GABON

Jean-Valentin LEYAMA,
Administrateur du FER



CONSTAT

Le cadre juridique des FER varie d'un pays à un autre : Établissements publics administratifs, Établissements publics à caractère industriel et commercial, Simple administration dotée de l'autonomie financière.

En principe, le statut juridique devait déterminer la nature du système comptable. Dans le cas d'une société ou d'un E.P.I.C. le système comptable est orienté vers la détermination des résultats (bénéfice ou perte).

L'application de ce principe pose un problème en rapport avec la nature de l'activité des FER, dont la mission consiste à collecter des ressources d'une part, et à les mettre à disposition des maîtres d'ouvrage ou à payer des travaux d'autre part.

Le FER n'est ni une banque, ni une entreprise et l'utilisation d'un logiciel de comptabilité commerciale s'avère très rapidement inadaptée.

CONSÉQUENCES

L'essentiel des besoins d'informations est produit par d'importants travaux extra comptables.

QUEL SYSTÈME COMPTABLE APPLIQUER AUX FER?

L'expérience de l'usage d'un logiciel de comptabilité commerciale pendant deux ans nous a conduit à la réalisation d'un système original de traitement de l'information.

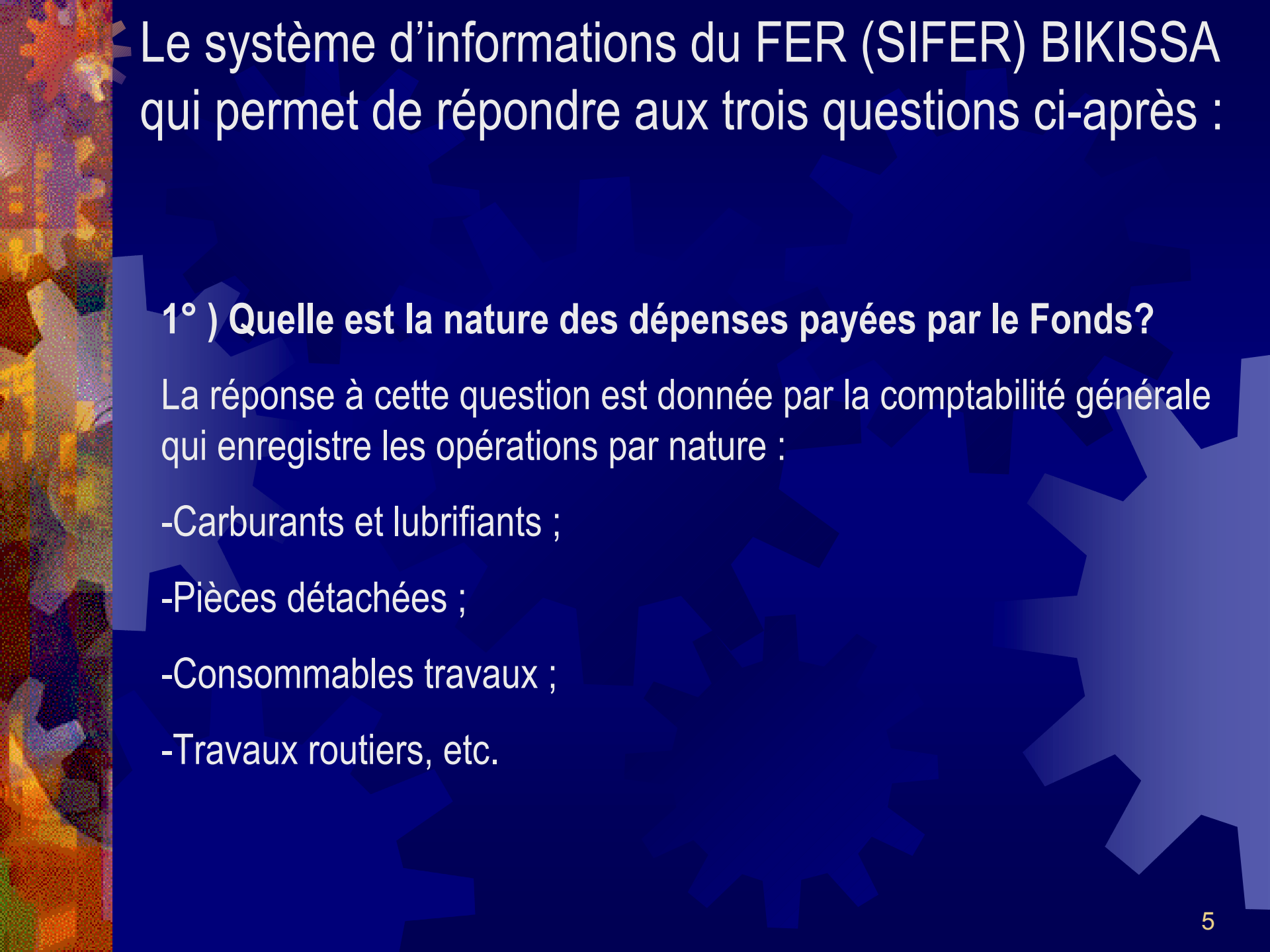
CADRE JURIDIQUE DU FER GABON

⇒ Loi N°2/97 du 25 juin 1997 portant création, organisation et Fonctionnement du Fonds d'Entretien Routier

⇒ Le décret N°00387/PR/MECV du 20 avril 1998 déterminant les modalités de fonctionnement du Fonds d'Entretien Routier

⇒ l'Arrêté N° 104 du 07 juin 2000 fixant les modalités de fonctionnement du compte spécial ouvert à la Banque des états de l'Afrique Centrale (BEAC) au nom du Fonds d'Entretien Routier.

■ **Mission** : Financement des charges d'entretien courant et périodique du réseau Routier national (près de 10 000 km de route). Sont exclues les dépenses de réhabilitation et d'aménagement (construction de nouvelles routes).



Le système d'informations du FER (SIFER) BIKISSA qui permet de répondre aux trois questions ci-après :

1°) Quelle est la nature des dépenses payées par le Fonds?

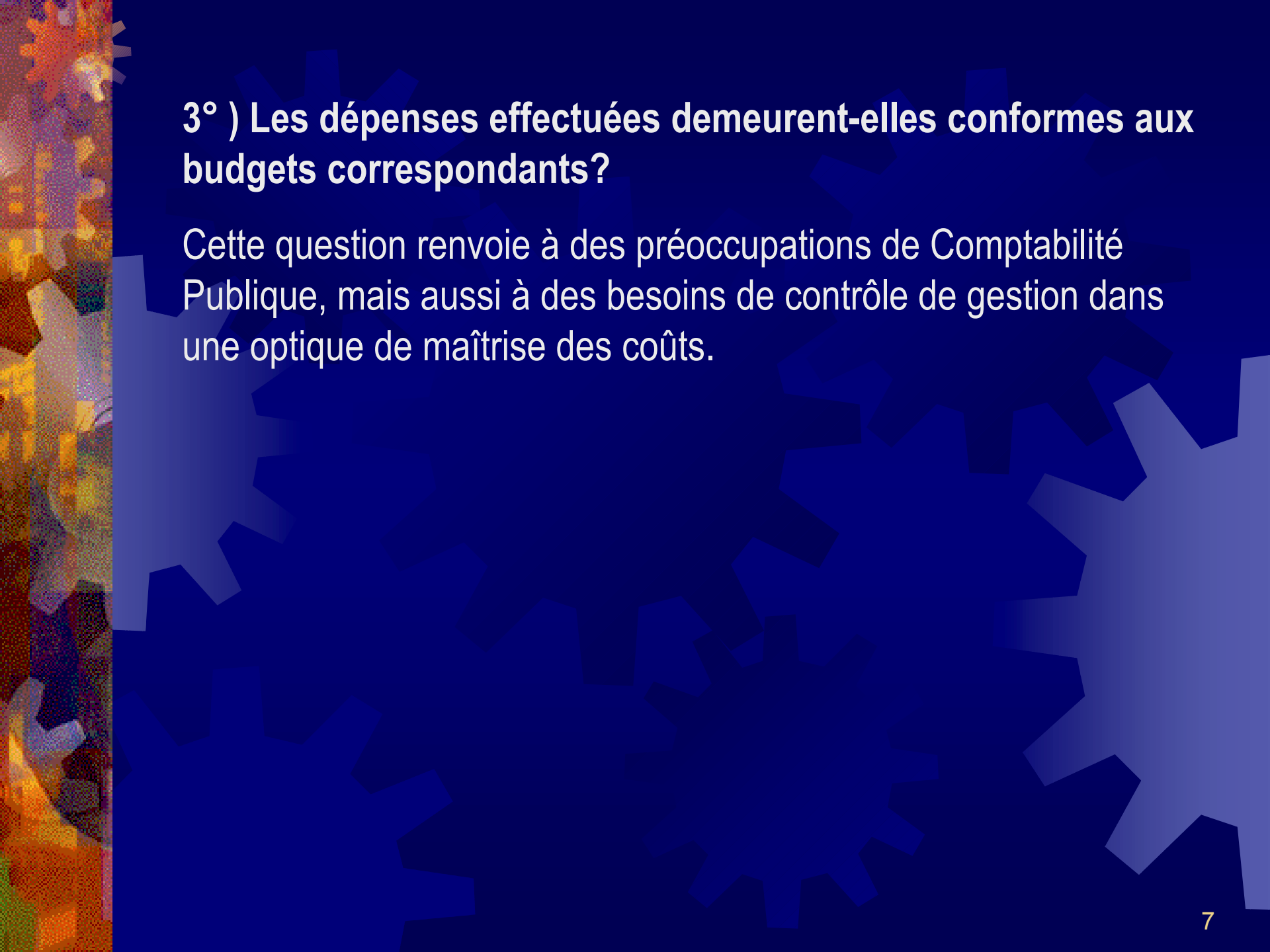
La réponse à cette question est donnée par la comptabilité générale qui enregistre les opérations par nature :

- Carburants et lubrifiants ;
- Pièces détachées ;
- Consommables travaux ;
- Travaux routiers, etc.



2°) Quelle est la destination des dépenses et qui en sont les bénéficiaires?

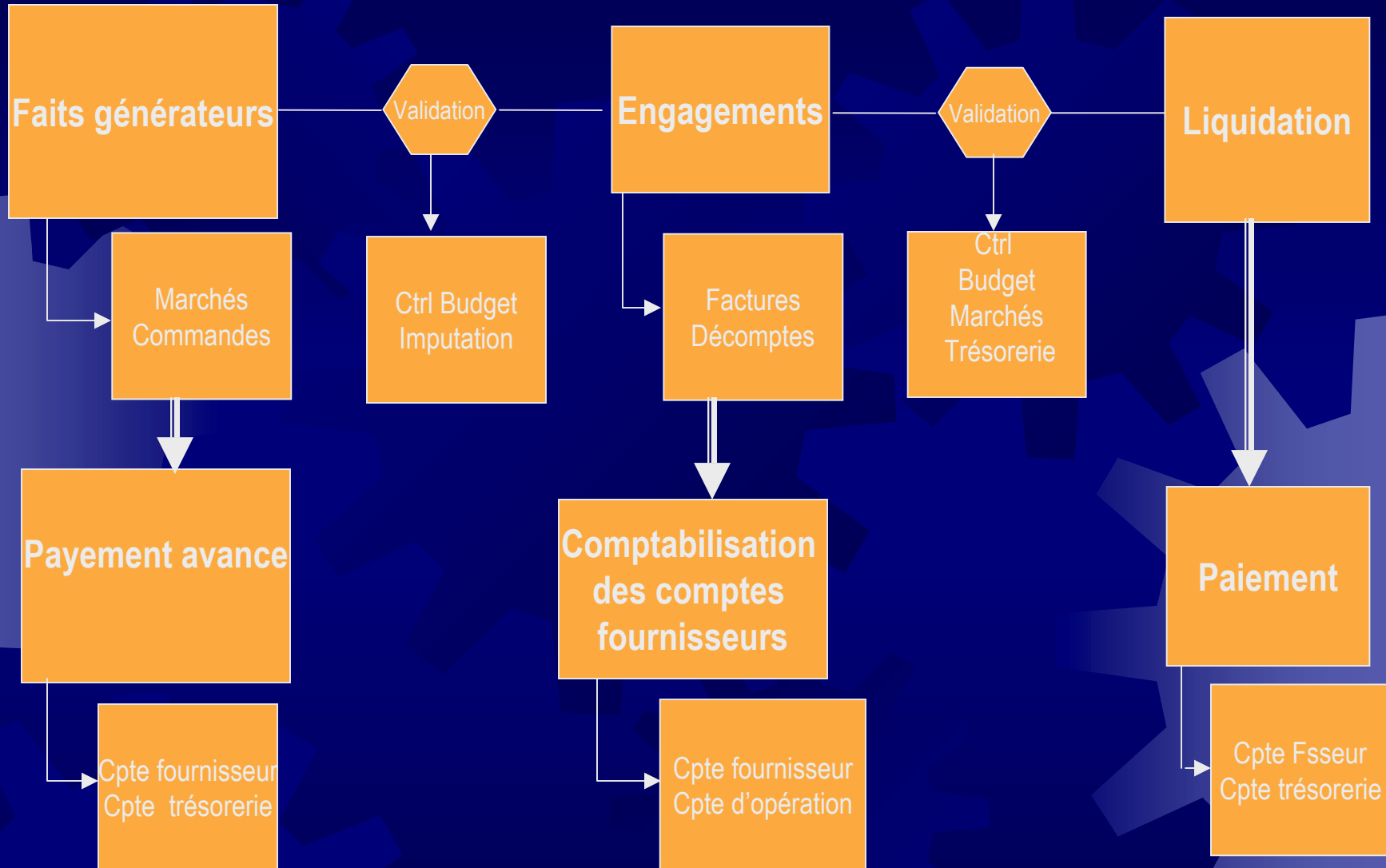
La réponse à cette question est donnée par la comptabilité Analytique qui rattache les dépenses aux tronçons routiers concernés. Dès lors, il est possible de connaître le coût d'entretien de chaque tronçon routier à l'entreprise ainsi que le coût détaillé de la régie.



3°) Les dépenses effectuées demeurent-elles conformes aux budgets correspondants?

Cette question renvoie à des préoccupations de Comptabilité Publique, mais aussi à des besoins de contrôle de gestion dans une optique de maîtrise des coûts.

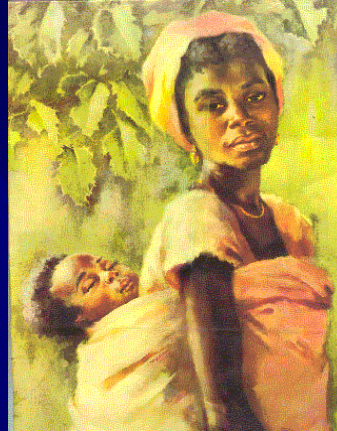
PROCESSUS DU SIFER BIKISSA



Génération automatique des écritures

Édition automatique des supports financiers (commande, paiement)

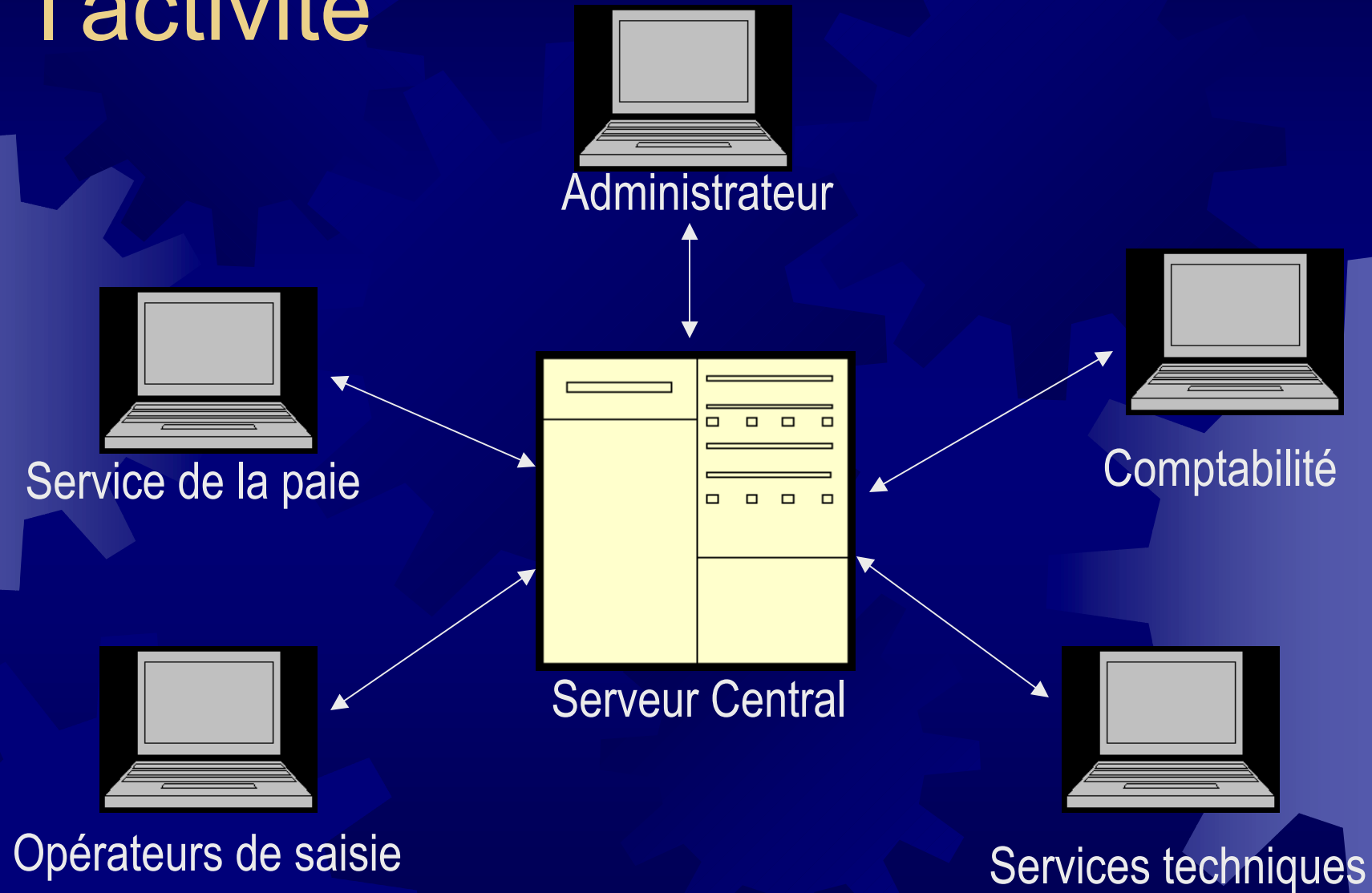
Articulation du SIFER BIKISSA



4 MODULES :

- ✱ GESTION DES FAITS GENERATEURS,
- ✱ COMPTABILITE,
- ✱ PAIE/GESTION DES RESSOURCES HUMAINES,
- ✱ TABLEAU DE BORD

Répartition optimale de l'activité





Je vous remercie.